

Les grandes caractéristiques du bassin des Côtiers aquitains et charentais

Le territoire de ce bassin constitue une zone touristique de premier ordre. La frange littorale concentre d'importantes activités économiques liées à la mer et aux estuaires (pêche, ostréiculture, aquaculture, activités portuaires, activités nautiques, tourisme, thalassothérapie...). De nombreuses activités agricoles y sont également pratiquées : élevage, viticulture, maraîchage et grandes cultures. La forêt occupe une surface importante du territoire et son exploitation génère des activités diversifiées : scierie, ameublement, papeterie, exportation. Les bassins de Marennes-Oléron et d'Arcachon sont des pôles majeurs d'ostréiculture et la pêche professionnelle est également une activité importante. Les activités industrielles sont orientées vers l'agroalimentaire et le bois. Le pôle industriel autour de l'agglomération bordelaise concerne de nombreux secteurs (aéronautique, chimie, hydrocarbures, céréales, bois, granulats...) en lien notamment avec les activités du Grand Port Maritime de Bordeaux. Les activités de commerce et de services y sont fortement développées. La zone portuaire de Bayonne (9e port français) accueille aussi de nombreuses activités commerciales (engrais, bois, maïs, chimie, ...) et industrielles (aéronautique, sidérurgie, ...).

Principaux enjeux au regard de l'eau

- Maîtrise des apports polluants, gestion des lacs et étangs afin de limiter l'eutrophisation et le comblement,
- Protection des grandes zones humides et vasières littorales et estuariennes,
- Prise en compte de l'influence des bassins-versants amont : apport de contaminants chimiques et gestion des débits,
- Réduction des pollutions toxiques et bactériennes afin d'améliorer la préservation des secteurs conchylicoles, de baignade et d'activités nautiques,
- Développement des connaissances sur les écosystèmes marins, estuariens et lacustres en matière de contamination, d'impact sur les organismes vivants et de transfert dans la chaîne trophique.



Le bassin des Côtiers aquitains et charentais en quelques chiffres...

Superficie: 19 228 km²

Population : 1,8 million d'habitants

Densité: 95 hab/km²

La population saisonnière est d'environ

1,2 million de personnes.

Le littoral concentre les activités autour des agglomérations de Rochefort, Royan, Bordeaux, Arcachon, Gujan-Mestras, La Teste-Buch, Biscarosse, Bayonne-Anglet-Biarritz.

Pourcentage des départements couvert par le bassin : Charente-Maritime 29 %, Gironde 43 %, Landes 42 %, Pyrénées-Atlantiques 4 %. Principaux cours d'eau : la Charente, la Seudre, la Gironde, la Leyre, le Magesq, l'Adour, la Nivelle.



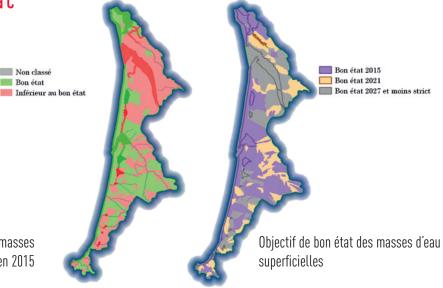


L'objectif de bon état des eaux

En 2015, 44 % des eaux du bassin des Côtiers aquitains et charentais étaient en bon état.

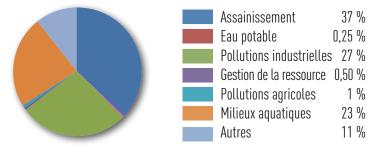
En 2021, l'objectif est d'atteindre un bon état pour 78 % des eaux du bassin.





L'engagement de l'Agence aux côtés du bassin des Côtiers aquitains et charentais

Pour l'année 2015, les aides de l'Agence en faveur de la restauration de la qualité des eaux et la gestion des milieux aquatiques sur le bassin des Côtiers aquitains et charentais s'élèvent à plus de 18 millions d'euros (368 dossiers).



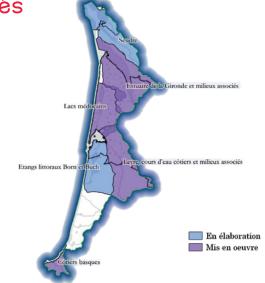
Un engagement partagé

Des accords-cadres ont été signés entre l'Agence et les départements du bassin des Côtiers aquitains et charentais pour la période 2013-2018. Ils promeuvent une gestion équilibrée des ressources en eau et des milieux aquatiques, conciliant la satisfaction des différents usages de l'eau (y compris économiques) et la préservation des écosystèmes, dans le cadre d'une solidarité amont/aval d'une part, et urbain/rural d'autre part. Ces partenariats servent l'objectif général qui est de renforcer les actions visant à atteindre le bon état des eaux dans les échéances du SDAGE.

Une gestion et des outils adaptés

Les SAGE

Le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) est un outil de planification, institué par la loi sur l'eau de 1992, visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. La façade littorale Adour-Garonne est bien couverte.



Exemples d'opérations financées par l'Agence en 2015

Réseau de suivi des micropolluants (REMPAR) sur le bassin d'Arcachon

Démarche partenariale sur 4 années : améliorer la connaissance de la problématique des micropolluants (pesticides, médicaments, détergents, filtres UV...), définir les actions les plus appropriées pour réduire leur présence dans les milieux aquatiques (modification de pratiques, traitement...).

Aide Agence : 60 000 €

Opération coordonnée de restauration de la continuité écologique sur les côtiers landais, 3 syndicats intercommunaux et une commune

Restauration de la libre circulation des poissons (anguilles en particulier) depuis l'océan en équipant 5 ouvrages appartenant à des collectivités. Formalisation des engagements (échéance de réalisation notamment) dans une convention permettant l'obtention d'aides Agence majorées de 20 %.

Aide Agence : 429 666 € ____

Réhabilitation du réseau d'assainissement de Biarritz, amélioration de la collecte et du traitement des eaux pluviales et usées du bassin du Barbot à Anglet, agglomération Côte Basque Adour

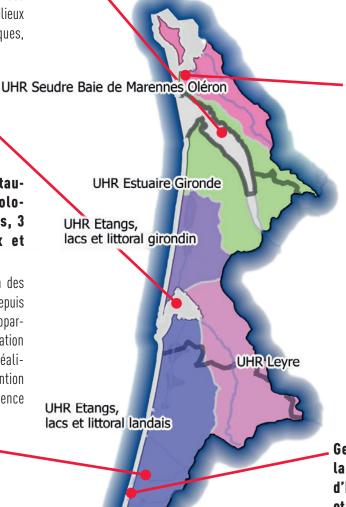
Protection de la qualité des eaux de baignade de la plage des sables d'Or à Anglet et de la grande plage à Biarritz.

Aide Agence: 549 500 €

Contrat de partenariat avec le Grand Port Maritime de Bordeaux (2015-2018)

Définition et mise en œuvre d'un programme d'actions pour réduire les incidences environnementales des activités du port, et ainsi préserver l'estuaire de la Gironde, territoire emblématique mais fragile. Exemples d'actions : assainissement, traitement des eaux des aires de carénages et techniques, plan de gestion d'espaces naturels, études de connaissance.

Enveloppe financière globale : 2,4 M€ dont Grand Port Maritime de Bordeaux : 1,4 M€ et Agence : 1 M€



Contrat portuaire 2015-2016, commune de la Tremblade et Communauté d'Agglomération **Royan Atlantique**

Définition et mise en œuvre d'un programme d'actions destiné à réduire les différentes sources de pollutions présentes dans l'aire portuaire de La Tremblade. Il s'agit du premier contrat portuaire signé en Charente-Maritime. Aide Agence : 20 400 €

Gestion environnementale de la réserve naturelle du courant d'Huchet, S.I.V.U. d'aménagement et de gestion de la réserve naturelle

Suivi de l'état écologique, gestion environnementale, préservation, sensibilisation du public.

Aide Agence : 35 000 €

Acquisition de zones humides à proximité du marais d'Orx, Conservatoire du littoral et des espaces lacustres

Acquisition de 13,8 ha de zones humides et boisements, actions des restauration et gestion de la zone humide afin également de retrouver les capacités d'absorption et d'étalement des crues du Boudigau et du canal de Moussehouns, dans un objectif de protection des habitations et des routes.

Aide Agence : 76 382 €

UHR Côtiers basques

UHR : Unité hydrographique de référence

2015 : Une année de mise à jour du document cadre pour la politique de l'eau du bassin Adour-Garonne



Début 2015, les deux projets, de SDAGE et de programme de mesures, ont été

présentés aux 7 forums territoriaux pour donner la parole aux acteurs locaux

L'Agence a déployé un dispositif d'information renforcé pour que les acteurs locaux puissent s'exprimer sur les enjeux de l'eau dans le bassin.

Ces forums organisés par bassins-versants pendant la phase officielle de consultation ont été des lieux d'information et de débats sur la présentation territorialisée des réponses proposées dans le SDAGE-PDM. Plus de 500 participants sont venus donner leur avis et échanger.



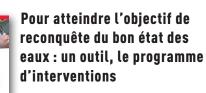
Le SDAGE 2016-2021 a été adopté par le Comité de Bassin Adour-Garonne

Cette assemblée regroupe les différents acteurs et usagers de l'eau du grand Sud-Ouest. Également appelé « parlement

de l'eau », elle a émis un avis favorable sur le programme de mesures (PDM), qui est une synthèse des actions nécessaires pour atteindre l'objectif de 69 % des eaux superficielles en bon état en 2021.

Le SDAGE répond aux grands enjeux du bassin : la réduction des pollutions, l'amélioration de la gestion quantitative, la préservation et la restauration des milieux aquatiques et la gouvernance de l'eau. Il intègre des évolutions importantes comme l'adaptation au changement climatique, la contribution du bassin aux objectifs du plan d'action pour le milieu marin, et l'articulation avec le plan de gestion des risques d'inondation, validé lors de la même réunion.

Le programme de l'Agence pour l'eau des territoires



L'agence de l'eau contribue au financement essaires nour atteindre le hon état des eaux

des actions nécessaires pour atteindre le bon état des eaux. Les modalités d'aides ont été adaptées aux réalités des territoires afin de mieux accompagner les maîtres d'ouvrage dans leurs projets.

La définition de stratégies de bassin en lien avec les services de l'État

Afin de faciliter le ciblage territorial et d'harmoniser les méthodes et principes d'intervention entre l'Agence et ses partenaires, des stratégies communes ont été formalisées en 2015 à l'échelle du bassin Adour-Garonne en lien avec les services de l'État concernés. Ces stratégies portent sur les thématiques suivantes: assainissement, eau potable, substances dangereuses.



Agence de l'eau Adour Garonne 90 rue du Férétra - CS 87801 31078 Toulouse Cedex 4 Tél. 05 61 36 37 38

Délégation pour le bassin des Côtiers aquitains et charentais Unité territoriale de Bordeaux 4 rue du Professeur André-Lavignolle 33 049 Bordeaux Cedex – 05 56 11 19 99



Agir mieux et plus vite sur les enjeux forts du bassin

Le programme d'interventions incite également ses partenaires à engager les travaux par le biais d'appels à projets. Avec des conditions d'aides spécifiques, voire bonifiées, et concentrées sur des théma-

tiques d'intervention prioritaires, des appels à projets sont prévus sur toute la durée du programme de l'Agence (2013-2018) pour mobiliser les maîtres d'ouvrage.



En 2015 : le conseil scientifique a apporté sa contribution aux réflexions du comité de bassin pour mieux comprendre le changement climatique en Adour-Garonne

Avant de lancer l'élaboration d'un plan d'adaptation au changement climatique à l'échelle du bassin, en concertation avec l'ensemble des acteurs de l'eau du bassin, le conseil scientifique s'est réuni en séminaire, le 9 juin. L'objectif était de caractériser les évolutions prévisibles des écosystèmes et notamment en présentant les ruptures auxquelles il convient de s'attendre.



